

DEMANDE de SUBVENTION formulée par la CROIX ROUGE FRANÇAISE au profit de la Crèche PAUL DEMANGE

Le Maire donne lecture de la lettre de la Croix Rouge Française.

CROIX ROUGE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la REUNION

Saint-Paul, le 10 Juin 1960

à Monsieur le Maire de SAINTE-DENIS

Monsieur le Maire,

Avant 1954, la Municipalité de Sainte-Denis accordait à la Crèche Paul DEMANGE une subvention de fonctionnement qui lui permettait de prétendre, comme le veut la loi, à la subvention de l'Etat qu'elle reçoit. Cette Crèche intéressée, en effet, la Municipalité de Sainte-Denis et les services administratifs de la Population m'ont averti qu'il était de règle que la Municipalité intéressée s'inscrive elle aussi pour une subvention de fonctionnement.

Vous le savez, Monsieur le Maire, cette institution qui a fait l'an dernier 25 984 journées d'enfants comporte un prix de journée consenti par le Service Départemental de la Population, prix de journée toujours largement dépassé malgré l'apport de l'Etat, et en l'espèce, c'est la Croix Rouge qui en supporte le supplément des frais accumulés.

Je vous serais hautement reconnaissant de vouloir bien soumettre à Messieurs vos Collèges Municipaux un projet de subvention au profit de la Crèche Paul Demange à inscrire à votre budget additionnel de 1960 et renouvelable chaque année, subvention dont je vous fais juge de l'opportunité. Je me permets d'espérer qu'une somme de 100.000 francs pourrait, à ce titre, nous être attribuée annuellement.

Avec tous mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués./.

Signé: Dr R. SERVEAUX.

Après discussion et échanges de vues, le Conseil déclare:

- l'automatisme n'est pas admise
- la crèche Paul DEMANGE, n'est pas la seule crèche
- la crèche Paul DEMANGE est départementale.

M. MANES. - Si l'on accorde une subvention à cette crèche, je pourrai formuler une demande en faveur du Dispensaire de Saint-Bernard?

LE MAIRE. - Un dispensaire n'est pas une crèche.

M. REYDELLET. - Je propose une subvention de 25.000 Fr en faveur de la crèche Paul DEMANGE.

Le MAIRE. - Messieurs, je mets aux voix cette proposition.